

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2024/166

**fixant la liste des candidats admis à participer
à un examen professionnel de promotion interne d'animateur principal de 2^e
classe**

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- le décret n° 2011-561 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-018 en date du 1^{er} février 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'animateur territorial principal de 2^e classe par voie de promotion interne

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Sont admis à concourir les candidats dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

Pour être autorisés à concourir, les candidats dont les dossiers sont incomplets et mentionnés comme tels dans ladite annexe sont tenus de compléter celui-ci avant la date nationale de début des épreuves, soit le 19 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes se réserve la possibilité, en sa qualité d'autorité organisatrice et au regard de contraintes sanitaires, de prévoir d'autres modalités d'organisation permettant leur mise en œuvre.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 2 septembre 2024



Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI
Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER

Examen professionnel de promotion interne d'animateur territorial principal de 2^e classe

NOM Prénom	Type de concours	Conditions d'admission à concourir
AGENS Catherine Marinette, Bruna	EXAMEN PROFESSIONNEL	
ALBERTINI Julie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
ALEZRAH Bruno	EXAMEN PROFESSIONNEL	
AMEUR Rabah	EXAMEN PROFESSIONNEL	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
ATTAL Jimmy John	EXAMEN PROFESSIONNEL	
BELKHITER Mohammed	EXAMEN PROFESSIONNEL	
BEN CHATTAH Siham	EXAMEN PROFESSIONNEL	
BIEN Myriam KATIA	EXAMEN PROFESSIONNEL	
BORTOLIN Jessie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
COMOGLIO Audrey Marie-Anna	EXAMEN PROFESSIONNEL	
DAMIEN Damien	EXAMEN PROFESSIONNEL	
DERDI Fouad	EXAMEN PROFESSIONNEL	
DI BENEDETTO Virginie Béatrice	EXAMEN PROFESSIONNEL	
DOSETTI Stephane	EXAMEN PROFESSIONNEL	
ESPELETA Laurent	EXAMEN PROFESSIONNEL	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
FROLIGER Jean François Guy	EXAMEN PROFESSIONNEL	
GASTAUD Julien	EXAMEN PROFESSIONNEL	
GUERRIN Marie-Agnes ANNIE-PAULE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
GUIDET Armelle marie henriette	EXAMEN PROFESSIONNEL	
JULES Emilie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
LAURENT Bertrand DANIEL JEAN PIERRE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
LEDOUX Sandrine Brigitte Marie-Josèphe	EXAMEN PROFESSIONNEL	
LERAY Marie Isabelle Pauline	EXAMEN PROFESSIONNEL	
MAUREL Frédéric François Henri	EXAMEN PROFESSIONNEL	
MIRAGLIA Julien LUCIEN	EXAMEN PROFESSIONNEL	
MONTEL Sylvie Jeanne Eugenie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
MORY Romain FRANCIS PHILIPPE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
ORTEGA Stéphanie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
PASTORELLI Marine Julie Elodie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
PERÉTTI Freddy Farid	EXAMEN PROFESSIONNEL	
PONCE Christophe HENRI CLAUDE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
QUESADA Stéphanie NADINE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
RIVA Laurie LILIANE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
RIVERA Nadine DANIELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
ROUAK Sophia	EXAMEN PROFESSIONNEL	<i>sous réserve d'avoir complété le dossier avant la première épreuve</i>
ROUBIN Christophe	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SABAR Rkia	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SACCAZES Julie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SANSONE Emeline	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SAORIN Sonia	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SELLAMI Farida	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SERRANO Laetitia CLAIRE GEORGETTE ROSE	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SIMITSIDIS Valérie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
SOURBÉ Fanny	EXAMEN PROFESSIONNEL	

AR Prefecture

006-280600529-20240902-2024_166-AR
Reçu le 05/09/2024

NOM Prénom	Type de concours	Conditions d'admission à concourir
TAGUELMINT Sabrina	EXAMEN PROFESSIONNEL	
TCHOUKOUANI Marc Patrick	EXAMEN PROFESSIONNEL	
TIJERAS Maxilien	EXAMEN PROFESSIONNEL	
VANNI Pascale Dany Ghislaine	EXAMEN PROFESSIONNEL	
VIRILLI Laurence Christiane marie	EXAMEN PROFESSIONNEL	
ZARAGOZA Gregory	EXAMEN PROFESSIONNEL	

Nombre de candidats : 50